

OFFRES DE FORMATION AU FESTIPAL – LES 23 ET 24 OCTOBRE A L'ASSOMPTION A COLMAR

BULLETIN D'INSCRIPTION FESTIPAL 2023

A RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE Vendredi 22 SEPTEMBRE 2023

par mail à gestion.formation@ofepal.eu

N° et INTITULE DES MODULES CHOISIS : Choix n°1 : Choix n°2 :	Contacts OFEPAL : Rébecca Urbajtel et Anne-Charlotte Billaudel Téléphone : 03 89 52 06 02
DATE DU FESTIPAL : 23 et 24 octobre 2023 Lieu : INSTITUTION DE L'ASSOMPTION 21, avenue Foch - COLMAR Durée des journées de formation : 7 heures Coût : <u>tarif différencié voir le tarif annoncé sur le programme</u>	
Horaires : 9h - 12h / 13h – 17h	

PARTICIPANT :

NOM : PRENOM : FONCTION :

Adresse mail individuelle *obligatoire* :

Date de naissance *obligatoire pour le SST & MAC SST*

Prendra part au repas proposé sur place - merci de cocher la réservation :

Lundi 24 octobre : Repas à l'Assomption

Mardi 25 octobre Repas à l'Assomption

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Personne chargée du suivi du dossier :

Téléphone professionnel : Courriel :

Partie à remplir par le chef d'ETABLISSEMENT :

Je soussigné(e), Mme, Melle, M

Donne mon accord pour que Mme, Melle, M.....

S'inscrive au(x) module(s) dénommé(s) ci-dessus.

Le montant des frais pédagogiques de ce dispositif de formation sera financé par :

AKTO

AUTRE (à préciser) :

Il est ici rappelé qu'aucune prise en charge ne peut être acceptée par l'OPCO, si le dossier ne lui est pas parvenu au plus tard, un mois avant la fin de la formation. Tout établissement qui n'aurait pas fait le nécessaire dans les délais, sera tenu de régler directement à l'OFEPAL l'intégralité des frais pédagogiques. En cas de refus de prise en charge le module sera facturé en intégralité à l'établissement. Les repas commandés seront également facturés sauf à ce qu'une annulation intervienne au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Fait, à le

Signature du stagiaire

Cachet et Signature du chef d'établissement